



UNIVERSITE DE LOME



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVANÇÉES
(CERSA)**

RAPPORT D'AUDIT INTERNE
Période : juillet – septembre 2017

Version définitive

Octobre 2017

Table des matières

SIGLES.....	3
LETTRE DE TRANSMISSION	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
3. ETENDUE DE NOS TRAVAUX.....	5
4. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
5. FAITS MARQUANT DU TRIMESTRE	6
6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES (1 ^{er} & 2 ^{ème} trimestres 2017 et audit externe, exercice 2016)	6
7. CONCLUSION.....	10



SIGLES

CEA	:	Centres d'Excellence Africains
CERSA	:	Centre d'Excellence Régional sur le Sciences Aviaires
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
HCERES	:	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
MESR	:	Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
SG	:	Secrétariat Général
UL	:	Université de Lomé

LETTRE DE TRANSMISSION

Lomé, le 20 octobre 2017

**Monsieur le Président du Comité
d'audit du CERSA**

Lomé - Togo

Objet : Transmission de rapport définitif de contrôle.

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons par la présente, notre rapport de contrôle sur la période du **1^{er} juillet au 30 septembre 2017**.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



Gbétondji Michel GNIMASSOUN

Personne Ressource en Audit Interne

1. INTRODUCTION

Conformément aux missions assignées à l'audit interne dans le manuel de procédures financières et dans la charte d'audit interne de CERSA, nous avons procédé à un contrôle de la mise en œuvre des activités de CERSA du troisième trimestre de l'année 2017.

En effet, il nous est demandé la production de rapports trimestriels de nos travaux de vérification. C'est dans ce cadre que le présent rapport est justifié.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de nos travaux a été de nous assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'endroit du CERSA par l'audit interne et externe.

3. ETENDUE DE NOS TRAVAUX

Nos travaux ont porté sur le suivi des recommandations antérieures de l'audit interne (trimestre 1 & 2) et de l'audit externe (exercice 2016).

4. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée à la direction du CERSA

Ce travail nous a permis de faire la conclusion suivante.

5. FAITS MARQUANT DU TRIMESTRE

Mission d'évaluation pour l'accréditation internationale du programme des Masters du CERSA par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) venue de la France.

6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES (1^{er} & 2^{ème} trimestres 2017 et audit externe, exercice 2016)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRE DU CERSA	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR
RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT EXTERNE			
Le manuel de gestion financière du CERSA ne couvre pas tous les cycles de gestion.	Recommandation : Mettre à jour le manuel de procédures qui couvre tous les cycles de gestion afin de permettre un meilleur fonctionnement du CERSA	Recommandation non mise en œuvre Explication du CERSA : Le manuel de gestion du CERSA est un manuel régional commun à tous les CEA. Donc sa mise à jour relève du niveau régional.	Nous prenons acte des commentaires du CERSA sur la non mise en œuvre de la recommandation.
Le CERSA ne joint pas les copies des billets d'avion achetés à la liasse des pièces comptables justificatives. Par ailleurs, les états d'intervention de cours ne sont pas joints aux justificatifs	Les dispositions sont prises pour faire des copies des billets d'avion et des états d'intervention de cours à la liasse des pièces comptables.	En cours de mise en œuvre.	Nous encourageons CERSA à la mise en œuvre complète de la recommandation.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRE DU CERSA	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR
d'hébergement des professeurs			
Nous estimons que les commentaires du CERSA sur les autres recommandations de l'audit externe sont justifiés.			
RECOMMANDATIONS TRIMESTRE 1 & 2			
<p>En dehors des universitaires affectés à la direction du CERSA, cinq (05) employés ont été recrutés par le projet et un contrat de travail individuel a été signé avec ces employés. Cependant, aucun des dossiers individuels de ces employés ne renseigne sur leur date de prise de service.</p>	<p>Recommandation :</p> <p>Prendre une note de service individuelle précisant les dates de prise de service de chacun et les classer dans les dossiers individuels des employés.</p> <p>Commentaire du CERSA :</p> <p><i>Tous les employés du CERSA ont pris service à la date indiquée dans leur contrat de travail à durée déterminée. La note de prise de service de chaque recrue est disponible au Secrétariat du CERSA. Cette note précise la date de prise de service de chaque employé. Une copie de ladite note sera classée dans les dossiers</i></p>	<p>Recommandation mise en œuvre</p>	<p>Pas de commentaire particulier.</p>

CONSTATS	RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRE DU CERSA	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR
	<i>individuels des employés.</i>		
<p>L'évaluation du personnel fait partie de la culture managériale du CERSA et elle a été menée pour le compte de l'exercice 2016 par le supérieur hiérarchique. Les fiches d'évaluation sont disponibles au secrétariat de la direction du CERSA. Cependant, nous avons noté l'absence de ces fiches dans le dossier du personnel lors de nos travaux sur le cycle ressources humaines.</p> <p>Cet état de chose présente le risque de perte des informations sur la performance des employés de CERSA et ne permet pas de suivre l'amélioration voire les besoins en renforcement de</p>	<p>Recommandation :</p> <p>Classer les fiches d'évaluation du personnel dans les dossiers individuels des employés du CERSA.</p> <p>Commentaire du CERSA :</p> <p><i>La direction a pris des dispositions pour classer une copie des fiches d'évaluations dans les dossiers individuels du personnel.</i></p>	<p>Recommandation mise en œuvre.</p>	<p>Pas de commentaire particulier.</p>

CONSTATS	RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRE DU CERSA	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR
capacités de ces employés.			
<p>Selon l'article 158 du code du travail togolais, « le travailleur acquiert droit au congé payé, à la charge de l'employeur, à raison de deux jours et demi par mois de service effectif. »</p> <p>Lors de nos travaux, nous n'avons pas eu la planification des départs en congé du personnel du CERSA.</p> <p>La non jouissance des congés présente pour le personnel un risque de fatigue excessive qui pourra avoir comme conséquence, la contre-performance.</p>	<p>Recommandation :</p> <p>Nous recommandons à la direction du CERSA de planifier les congés des employés dans la mesure du possible.</p> <p>Commentaire du CERSA :</p> <p><i>Les congés du personnel du CERSA sont programmés sur les vacances universitaires en conformité aux dispositions de l'Université de Lomé. La direction a pris toutes les dispositions à cet effet.</i></p>	<p>Recommandation mise en œuvre.</p>	<p>Pas de commentaire particulier.</p>

7. CONCLUSION

Nous félicitons la direction du CERSA pour la mise en œuvre de la plupart des recommandations formulées à son endroit et l'encourageons à faire diligence dans la mise œuvre de celles qui restent.

Toute notre gratitude pour la collaboration.